

Pour : 9512.....

Contre : 0...

Abstentions :0...

DÉLIBÉRATION N°2022-3 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest,

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest

Vu le résultat du scrutin

Considérant que la Société du Grand Projet du Sud-Ouest requiert, pour son fonctionnement, le budget nécessaire pour se doter des outils minimaux, matériels et informatiques, indispensables à son fonctionnement.

La Société du Grand Projet du Sud-Ouest devra également, au cours de l'année 2022, procéder au recrutement des membres du Directoire ainsi que de ses premiers agents.

Une première échéance de conventions de financement avec SNCF Réseau doit également intervenir en 2022, dans le but de relancer les études techniques et environnementales nécessaires à l'avancement du projet de ligne nouvelle à grande vitesse, étudier les modalités d'implantation des gares nouvelles, reprendre le dialogue territorial et poursuivre les acquisitions foncières initiées.

Enfin, la Société du Grand Projet du Sud-Ouest a pour objet de centraliser les ressources financières, budgétaires et fiscales, destinées au financement du projet ; ainsi que d'assurer le portage financier de la part de dette qui incombera aux collectivités. Dans ces conditions, une dotation minimale est requise pour garantir la crédibilité et la solvabilité de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest vis-à-vis de tiers financiers et investisseurs.

Pour l'heure, le budget est présenté dans une logique d'annualité, et ne recense que les contributions des collectivités territoriales susceptibles d'être appelées en 2022.

Le budget primitif 2022 annexé à la présente délibération répond à ces objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : d'approuver le budget

ARTICLE DEUX: d'autoriser la Présidente à en assurer l'exécution

Présents :

Absents :

Personnes ayant donné pouvoir :

Pour : 9512

Contre : 0...

Abstentions : ...0.....

**La Présidente du
Conseil de Surveillance**

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
	Crédits nouveaux	TOTAL	Crédits nouveaux
20 Immobilisations incorporelles	43 490 000	43 490 000	13 500 000
			3 500 000
			3 500 000
			3 500 000
			1 500 000
			1 500 000
			30 000 000
21 Immobilisations corporelles	10 000	10 000	30 000 000
2183 Matériel de bureau informatique	8 000	8 000	30 000 000
2188 Autres immobilisations corporelles	2 000	2 000	
TOTAL CREDIT DEPENSES EQUIPEMENT	43 500 000,00	43 500 000,00	43 500 000,00
TOTAL	43 500 000,00	43 500 000,00	43 500 000,00

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	Budget	TOTAL	Budget
011 Charges à caractère général	138 101	138 101	139 600,80
641 Rémunération du personnel	130 000	130 000	46 451,27
60623 Alimentation	100	100	37 477,17
60632 Fournitures de petit équipement	3 000	3 000	22 443,49
6156 Maintenance	2 000	2 000	18 359,86
6161 Multirisques	1 001	1 001	14 869,02
6226 Honoraires	0	0	
6227 Frais d'actes et de contentieux	1 000	1 000	
6231 Annonces et insertions	1 000	1 000	
65 Autres charges de gestion courante	1 500	1 500	
6512 Droits d'utilisat* informatique nuage	1 500	1 500	
TOTAL CREDIT DEPENSES FONCTIONNEMENT	139 600,80	139 600,80	139 600,80
TOTAL	139 600,80	139 600,80	139 600,80